

BUREAU

Séance du 3 février 2023

Délibération BU_20230131_004

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre d'incendie et de secours de Le BLANC : avenant n°2 au marché n° 2019-10-22 passé avec la SARL d'architectures PIRES VILLERET

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2019, adoptant le programme fonctionnel des travaux du centre d'incendie et de secours de Le BLANC et déterminant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 février 2021, modifiant le programme fonctionnel des travaux du centre d'incendie et de secours de Le BLANC et augmentant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2019-10-22 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours de LE BLANC ;

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

Considérant la nécessité d'augmenter la rémunération du maître d'œuvre au regard de l'ajustement des coûts des travaux ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°2, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°2019-10-22, passé avec la SARL d'architectures PIRES VILLERET est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET